



Propos reseau sociaux raporter a mon superieur

Par **strabo**, le **06/03/2012** à **21:19**

bonjour,rnMa superieur ma entretenue aujourd'hui au sujet d'une conversation que j'ai eu sur facebook.rnJ'ai poster un commentaire sur le profil d'une collegue qui disait qu'elle voulait changer de travail.rnMon commentaire est le suivant:rn"Moi je veut changer les managers,le directeur,la superviseur et le pistonné!!!rn Tu vois ce que je veut dire hhHhheeEEeliInnNn !!!!!!!"rn rnje travaille dans un restaurant macdonald's et une manager a raporter ce commentaire a notre superviseur qui ma demander la suivre dans le stock sec avec la manager pour m'entretenir a ce sujet.rnrnelle ma reprocher mon manque de franchise,le faite que ce n'est pas bien etc et a rajouter je site" On t'as donner ta chance tu la louper on aurait pu te viré et passer a autre chose mais on la pas fait alors..."rn rnmaintenant je veut simplement savoir si elle avait le droit de me parler de sa sur mon lieux de travail alors que j'etait entrain de travailler et si elle a le droit de me sanctionner pour sa.rnj'aimerais que quelqu'un m'éclaire a ce sujet et si possible me donne l'article (si il en a un) du code du travaille parlent de sa.rnrnmerci d'avance pour vos reponses

Par **Tisuisse**, le **06/03/2012** à **23:24**

Bonjour,rnrnQue ce soit sur un forum ou sur un réseau social tel facebook, il ne faut jamais désigner nominativement une personne ou une société ni même, sans la désigner, donner des infos qui permettent de la reconnaître. Cela s'appelle des propos diffamatoires et ce, même si vos propos sont exacts d'autant que vous, vous vous désignez nominativement. Ces propos pourraient vous envoyer devant un tribunal correctionnel. Donc mieux vaut éviter. En attendant, supprimer vos écrits et signalez à votre fast food que vous avez supprimé ces

propos. Cela les rassurera.

Par **strabo**, le **10/03/2012** à **16:59**

merci pour votre réponse